



DETERIORATION DE BIENS IMMOBILIERS

Par **edith61**, le **19/12/2012** à **16:06**

BONJour,

j'ai subi dimanche dernier un gros sinistre :

mon chalet a été anéanti, suite à une explosion commise par mon voisin, celui-ci avait chauffé lui même son chalet avec du gaz mais à omis de l'éteindre.

MON chalet a été détruit totalement par les flammes il ne me reste plus rien.

Cependant, mon voisin n'a pas d'assurance, et je ne sais pas comment être remboursé des dommages.

JE VOUS remercie de me donner une réponse

[s]Par sécurité, ni adresse (mail ou autre) ni n° de téléphone sur le forum.[/s]

Par **chaber**, le **19/12/2012** à **18:23**

bonjour

vous faites une déclaration de sinistre à votre assureur

Par **edith61**, le **19/12/2012** à **21:03**

nous navons pas assuré notre chalet, nous l'avons acheté sur un terrain de loisir, mais nous ne sommes pas propriétaire du terrain ;; que faire ?

Par **chaber**, le **20/12/2012** à **08:53**

Votre situation est très mal engagée, par le fait qu'il n'y a pas d'assurance pour votre voisin et pour vous.

Il ne vous reste plus qu'à tenter un recours directement contre le voisin responsable de l'explosion

Par **edith61**, le **20/12/2012** à **09:44**

BONJOUR

Nous avons déposé une plainte à la gendarmerie contre le voisin , l'affaire est en cours est ce que le propriétaire du camping peut aussi nous dédommager de ce sinistre ?

MERCI